

**INSCRIPTION AUX
GÔNES À BULLES DES VALLONS
ET
GONES A BULLES ALSGL
SAISON 2023/2024**

**AUTORISATION PARENTALE
PREALABLE A LA PRATIQUE DE LA PLONGEE**

Je soussigné(e) *Nom* *Prénom*
Adresse :
Téléphone :
Agissant en qualité de *père*, *mère* ou *tuteur légal* (cocher la bonne mention)
Autorise *Nom* *Prénom*
Né(e) Le/...../..... à

à participer aux séances d'initiation et de formation à la plongée en scaphandre.

Je reconnais avoir été informé que les séances d'initiation et de formation à la plongée en scaphandre ne pourront se faire sans la présence d'un représentant légal déclaré, ou personne dûment désignée et accréditée.

A cet effet, je reconnais avoir pris connaissance des contre-indications médicales ainsi que des risques liés à l'activité. En outre, j'accepte que les responsables du club ou ses moniteurs autorisent en mon nom, une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin.

Fait le/...../..... à

Signature :
(Précédée de la mention "lu et approuvé")

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGÉE JEUNE

Structure (club/SCA) :

- Plongeur encadré 12m (PE12*) à partir de 10 ans
- Plongeur encadré 20m (PE20*) à partir de 12 ans (niveau 1)
- Plongeur encadré 40m (PE40*) à partir de 14 ans
- Plongeur autonome 12 m (PA12*) ou 20m (PA20*) à partir de 16 ans
- Plongeur autonome 40m (PA40*) à partir de 17 ans

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale

Je soussigné (nom, prénom, adresse) :

Autorise (ent) le mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom : Né le :

.....

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Je suis informé que dans le cadre des prérogatives de plongeur PA12*, PA20* ou PA40*, le mineur peut-être autorisé par le Directeur de plongée à évoluer en autonomie (sans encadrement) en palanquée en partage de responsabilité avec d'autres plongeurs de même niveau.

Fait à Le

Signature du responsable légal :

*) En référence au Code du sport (Annexe III-14-a de l'article A-322-77)